

## AUTORISATION DE PASSAGE DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Commune de ST JUST ST RAMBERT.....

Département de la Loire

Le(s) soussigné(s) :

Commune de St Just St Rambert (1) (1) (1)

domicilié (e) domicilié (e) domicilié (e)

8 Boulevard de la libération...

...

...

42170 St Just St Rambert...

....

...

agissant(s) en tant que : propriétaire(s) / indivisaires / nu-propriétaire(s) / ou représentant dûment mandaté des copropriétaires<sup>(2)</sup>  
tant en son(leur) nom personnel que pour le compte de ses(leurs) ayants-droits,

d'un immeuble situé : 8 rue Crozet Vert 42170 Saint-Just Saint-Rambert

sur la parcelle cadastrée (section /N°) 250AI/436...../...../.....

désigné(s)(e)(es) ci-après par l'appellation "le(s) propriétaire(s)"

**autorise(nt) le SIEL – Territoire d'énergie Loire,**

sis 4 avenue Albert Raimond – CS 80019 – 42271 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ Cedex,  
représenté par sa Présidente en exercice, ci-après désigné par le sigle SIEL-TE Loire  
et agissant par délégation de la commune :

1. à établir à demeure - sur la façade de l'immeuble précité donnant sur la voie publique<sup>(2)</sup>
  - en souterrain sur la parcelle précitée<sup>(2)</sup> :
    - 1<sup>(3)</sup> appareil(s) d'éclairage public, leurs supports et accessoires<sup>(2)</sup>
    - les conducteurs d'alimentation, leurs supports, ancrages et leurs accessoires<sup>(2)</sup>
2. à faire passer lesdits conducteurs aériens, et éventuellement leurs câbles porteurs au-dessus de sa(leur) propriété
3. à élaguer s'il y a lieu les plantes grimpantes et les branches d'arbres ou d'arbustes qui pourraient gêner la pose ou le fonctionnement des appareils d'éclairage, câbles et accessoires ou occasionner des avaries aux ouvrages
4. et par voie de conséquence, à faire exécuter par les agents de la commune ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle, tous travaux d'exécution, surveillance, entretien et réparation des ouvrages ainsi établis.

**ARTICLE 1 :**

La présente convention est accordée gratuitement, compte tenu de la nature des travaux et de l'intérêt qu'ils présentent pour la sécurité publique. Toutefois, les dégâts causés éventuellement par les travaux seront indemnisés à l'amiable ou, à défaut, par le Tribunal compétent ainsi que les dommages pouvant résulter des élagages.

(1) A remplir par chacun des indivisaires / en cas de succession, porter mention du(des) nu-propriétaire(s)

(2) Rayer la mention inutile

(3) Indiquer le nombre d'appareils

**ARTICLE 2 :**

Le(s) propriétaire(s) conserve(nt) le droit de demander à la commune le déplacement ou la modification des ouvrages s'il(s) doit(vent) entreprendre des travaux de démolition, réparation ou construction incompatibles avec le maintien desdits ouvrages sur son(leur) immeuble.

**ARTICLE 3 :**

Le(s) propriétaire(s) accepte(nt) sans réserve les dispositions de la présente autorisation.

Cette autorisation prend effet à dater de ce jour et est conclue pour la durée du réseau dont la collectivité est propriétaire ou de tout autre qui pourrait lui être substitué avec la même emprise ou, le cas échéant, avec une emprise moindre

**ARTICLE 4 :**

Le(s) propriétaire(s) s'engage(nt) à faire mention de la présente autorisation dans tout acte translatif de propriété de son(leur) immeuble.

**ARTICLE 5 :**

Le Tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente autorisation est le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à l'acte plus un pour la publication

à ..... le .....

**Signature du ou des propriétaire(s) <sup>(4)</sup> précédée de la mention manuscrite « lu et approuvée »**

Commune de St Just St Rambert

La Présidente du SIEL-TE Loire

.....  
Mentionner « Lu et approuvé »

.....  
Mentionner « Lu et approuvé »

.....  
Mentionner « Lu et approuvé »

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Responsable du Pôle  
Réseaux Électriques et Éclairage

Olivier FILLON

Signature

Signature

Signature

---

**ATTENTION A NE REMPLIR QUE PAR L'USUFRUITIER**

Je, soussigné(e), .....,

domicilé(e) .....,

agissant en qualité d'usufruitier de la ou les parcelle(s) désignée(s) en page 1 de la présente convention, déclare renoncer à tout recours contre le(s) nu-propriétaire(s) qui a(ont) consenti la servitude sur la ou lesdites parcelle(s).

Fait à ..... le .....

**Signature de l'usufruitier**

---

(4) A signer par chacun des indivisaires / nu-propriétaire(s) / ou par le représentant dûment mandaté des copropriétaires

